

OBJET : ADOPTION RÉGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DE POULX

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

EXPOSÉ

À travers le règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire de Poulx, la commune précise les modalités d'accueil des enfants.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'enregistrement comme organisateur d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs sous le numéro 0300RG0033,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 26 Novembre 2024,

Il est proposé au conseil municipal:

- > D'ADOPTER le règlement intérieur annexé à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.